COMMUNE DE Corbonod

ARRÊTÉ N° 2026-080

Voirie – PROLONGATION
règlementation de la circulation
et du stationnement à GIGNEZ
Chemin de la Versière, Grande Rue,
RD991 - Route de Seyssel (en agglomération)

Le Maire de CORBONOD,
Vu le code de la route ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L2213-6 ;
Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
Vu la demande de la **société CECCON BTP**, 600 rue de l'artisanat, 74330 POISY, en date du 31/08/2026, qui doit réaliser des travaux de dévoiement et enfouissement de réseaux aériens HTA pour création d'un lotissement nommé « Haut Volage » et que ces travaux impacteront la circulation à Gignez ;
Considérant qu'en raison de ces travaux qui empiètent sur le domaine public, il y a lieu d'apporter des modifications aux conditions de circulation sur les voies concernées afin de faciliter les travaux de la société CECCON BTP et de garantir la sécurité des usagers.

ARRÊTÉ

Article 1 : L'autorisation donnée à la société CECCON BTP d'occuper les voies suivantes à GIGNEZ : Chemin de la Versière, Grande Rue depuis le magasin Vival jusqu'à l'intersection avec la route de Seyssel, route de Seyssel (en agglomération) jusqu'à l'intersection avec la rue du Moulin, **est prolongée du lundi 05 octobre au vendredi 06 novembre 2026, de 08h00 à 18h00.**

Article 2 : Durant le chantier, la circulation des véhicules sur ces voies **sera alternée avec feux tricolores.**

Article 3 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la **société CECCON BTP.** Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées aux usagers par des panneaux réglementaires qui seront placés à chaque extrémité des sections restreintes.

Article 4 : Le pétitionnaire sera chargé de la remise en état de la route en cas de dégradations.

Article 5 : La responsabilité de la Commune ne pourra être mise en cause en cas d'accident qui pourrait survenir pendant toute la durée des travaux susmentionnés.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la Commune de CORBONOD.

Article 9 : Le Maire de la Commune, la Communauté de Brigades de Culoz (Ain) sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée au représentant de la société **CECCON BTP**.

Corbonod, le 1er octobre 2026
Le Maire, Damien GUICHON

MAIRIE DE CORBONOD

ARRÊTÉ N° 2026 - 080 Réglementation circulation
Dévoiement et enfouissement de réseaux aériens HTA pour création lotissement — "Haut Volage"

Plan détaillé

COMMUNE DE CORBONOD

Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

917624.2623546919 6544607.899479863

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

5,81067238561810 45,96876691629856
5,81096474640072 45,96873429155639
5,81085477583111 45,96848354646801
5,81040952913464 45,96846676794576
5,81007827632130 45,96851896777611
5,80992673151196 45,96820297162199
5,80984223116999 45,96795281674179
5,80984491337900 45,96777197955694
5,80998855509695 45,96783036118458
5,81011864223417 45,96769799558771
5,80996843852934 45,96761596604497
5,81022861280378 45,96707717807470
5,81047016157903 45,96664505806163
5,81134456171788 45,96625168053532
5,81210941943878 45,96604038474194
5,81240178022140 45,96590801486778
5,81242055568451 45,96571039165013
5,81215769920105 45,96564140979501
5,81181705865616 45,96587259189005
5,81102848920578 45,96612241661785
5,81057804173536 45,96633978775250
5,81021693040171 45,96653530079746
5,80996480275431 45,96707782269300
5,80963120038409 45,96779798537779
5,80964461142916 45,96800119403673
5,80987259919543 45,96868352224476
5,81031784589190 45,96858844422798
5,81065043980975 45,96859776560942
5,81067238561810 45,96876691629856

(PlanDelail_Prolys_v1.01)